



Terre agricole qu'un paysan refuse de rendre.

Par **GrenobleClem**, le **24/03/2013** à **17:36**

Bonjour à toutes et à tous, et merci beaucoup d'avance pour votre aide qui me sera précieuse
=)

Je vais tâcher d'être clair =)

Je m'appelle Clément, je suis de Grenoble. Mes grands-parents habitent dans un village plus éloigné de la ville.

Je possède 2 chevaux depuis maintenant 5 ans.

Pendant ces 5 années, ils partageaient une année sur 3 champs différents.

Nous voulons laisser reposer un champ cette année.

Mes grands-parents se sont proposé de nous laisser un de leur champ. Ils louaient ce champs à un paysan depuis moins de 10 ans(ceci leur donnait du fumier en échange pour payer le loyer, donc pas de "loyer en argent").

Mais...

Celui-ci ne veut pas le rendre face "à une pression extérieure (merci^^) qui consiste à mettre des chevaux sur ce champs" [par lettre].

Si j'ai bien compris, un paysan exploitant un champs en échange d'un loyer peut refuser de le rendre.

Cependant, depuis maintenant 5 ans, le paysan venait exploiter ce champs pour prendre du foin, mais il ne donnait même plus de fumier à mes grands-parents.

Donc :

Étant donné qu'il n'y a aucune preuve qu'il louait ce terrain (pas de paiement par chèque, seulement en nature, au début), est-il dans son droit de refuser de nous rendre un terrain qu'il a exploité pendant tant d'années ?

Je vous remercie encore beaucoup d'avance pour votre aide =D

Par **jeanv**, le **04/04/2013** à **13:30**

bonjour

Malheureusement, vous ne pouvez rien contre un agriculteur, ces gens sont protégés par le code rural. Certaines dispositions sont contraires à la constitution,

Nous avons alerté tous les députés, mais ce problème ne semble pas les intéresser.

Nous essayons de sensibiliser la presse.

Je vous conseille de consulter les pièges des baux ruraux (google) et Juritel, chroniques juridiques (le monopole du statut de fermage)